

REVUE AGRICOLE.

MARS.

SOMMAIRE.—*Partie Officielle.*—Election des membres de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada. *Partie non-officielle.*—Le projet d'amendement à la loi d'Agriculture.—Correspondance de "Trois Rivières."—La vente des produits au poids légal.—Correspondance de M. Bourque.—L'importation de Londres d'anis aux reproducteurs.—Correspondance de M. Verrault.—La race Pecheroune.—Prix des animaux importés L'encombrement des professions et l'enseignement Agricole.—Le Canada à l'exposition universelle de Londres. Assemblée de la Chambre d'Agriculture le 12.—**Voyages Agronomiques.**—Nos remarques dans les comtés de Laprairie, Beauharnois, Chateauguay, Huntingdon, Iberville, St. Jean, Napierville, Chambly et Verchères. Exploitation de M. Ste. Marie de Laprairie.—Le domaine, la rotation, sa culture spéciale, le bétail, les instruments.—Nos suggestions.—Le diamant pour le repiquage des meules.—**Revue Etrangère.**—L'exposition universelle Agricole de Londres en 1862.—Transmission du mouvement à grande distance par Grandvoinet, professeur de génie rural à Grignon.—Les rateliers naturels.—La race Devon.—Le concours de Smithfield.—**Travaux de la Ferme.**—La fabrication du Sucre d'érable.—Erablière.—Chaudières.—Charroi de l'eau d'érable. Appareils à évaporation.—Fin de la campagne.—La coupe des bois de construction.—La rotation de la ferme expérimentale de Montmagny.—Correspondance de "Trois Rivières."—Toute bonne récolte est elle épuisante? Doit-on réduire la meilleure récolte possible?—Les charrues en fer et en bois.—Travaux du Mois.—Faniers en mousses.—Les labours profonds en 1862.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA,

Montréal, Février, 1862.

Les Messieurs suivants ont été élus membres de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada:—

MM. L'Hon. P. U. Archambeault, M.C.L.,
Président de la société d'agriculture du comté de L'Assomption.

O. E. Casgrain, de l'Islet.

B. Pomroy, de Compton.

J. C. Taché, de Québec.



Il ne nous a été possible de rencontrer qu'une manière de voie, sur la nécessité d'adopter une nouvelle organisation agricole, depuis que nous avons insisté sur le projet d'amendement à la loi d'agriculture. Depuis deux années les sociétés d'agriculture de la province ont élu à la Chambre d'Agriculture des représentants des deux chambres avec l'intention d'obtenir la passation du projet de loi qui leur sera soumis pour la troisième fois à la prochaine session. La première année le projet ne subit que sa première lecture. La seconde il fut adopté par la chambre basse, mais s'arrêta dans la chambre haute. Cette année espérons qu'il n'y aura plus d'hésitation et que la classe agricole obtiendra enfin de ses représentants ce qu'elle demande avec justice depuis trois longues années. Les réformes importantes que nous attendons du gouvernement pendant le prochain parlement, s'é-

tendront, nous avons lieu de le croire, à l'encouragement de notre industrie nationale, à l'agriculture.

Nous n'avons jamais prétendu que les détails du projet actuel fussent irréprochables et nous sommes loin de les approuver tous, mais il n'en est pas moins vrai que les principes sur lesquels il est basé sont de la plus haute importance et n'admettent pas de discussion. Du moment que ces principes auront obtenu la sanction de la loi il sera toujours plus facile plus tard de pourvoir aux détails.

Nous avons reçu d'un correspondant des Trois-Rivières une étude du projet de loi au point de vue de cette localité. La région comprenant les Trois-Rivières est assez malheureusement constituée au point de vue de la centralisation pour la raison toute simple que ces régions ont été faites au point de vue de l'élection d'un représentant à la chambre d'agriculture seule et pas du tout au point de vue de la centralisation. Nous nous y sommes opposés de toutes nos forces mais nous n'avons pu faire accepter notre manière de voir. Malgré tout pour faciliter la passation du projet de loi nous recommanderions de ne pas exiger de nouveaux changements cette année, autrement rien ne sera fait. Plus tard il sera facile d'obtenir une nouvelle division au point de vue de la centralisation. Mais avant tout tâchons de gagner le principe de l'élection par régions. Voici au reste ce que nous écrit notre correspondant:—

Février 1862.

Monsieur l'Editeur de la Revue Agricole.

J'avais lu dans le temps et goûté ce que vous publiez dans l'Agriculteur de Février 1860, sur le sujet de vos conseils régionaux. J'ai lu avec plus de plaisir encore vos remarques dans votre dernière feuille, et j'espère que vos efforts si louables pour faire comprendre les améliorations